

PLAN DE GESTION D'ETIAGE « GARONNE ARIEGE »

Phase de mise en œuvre immédiate (prolongation)

CONVENTION DE COOPERATION PLURIANNUELLE (2003 - 2006) du 11 juillet 2003

AVENANT N°3

EN VUE DE LA MOBILISATION DES RESERVES E.D.F.

pour le soutien d'étiage de la Garonne

entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2007

CONCLU LE **25 JUIN 2007** ENTRE,

LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE,

ELECTRICITÉ DE FRANCE,

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE,

L'ETAT,

ET LE COMITÉ DE BASSIN



Entre les soussignés :

Le SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE (SMÉAG),

Etablissement Public Administratif,

ayant son siège social en l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées à 31077 TOULOUSE : 22, avenue du Maréchal Juin, représenté par Monsieur Jean CAMBON, son Président, agissant en vertu des délibérations du comité syndical des 1^{er} juillet 2003, 24 juin 2004, 14 janvier et 16 mars 2005, et 5 décembre 2007,

ci-après désigné par « le syndicat mixte »,

d'une première part,

ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.),

Société anonyme au capital social de 8 129 000 000 (huit milliards cent vingt neuf millions) d'euros, dont le siège social est situé au 22 – 30 avenue de Wagram à Paris (75008) France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, faisant élection de domicile 77 chemin des courses 31057 TOULOUSE cedex 01, et représenté par Monsieur Jean COMBY, Directeur de l'Unité de Production Sud-Ouest (UPS),

ci-après désigné par « EDF »,

d'une deuxième part,

et,

L'AGENCE DE L'EAU « Adour-Garonne »,

Etablissement Public Administratif,

ayant son siège social à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra, représenté par Monsieur Vincent FREY, son Directeur,

ci-après désigné par « l'Agence de l'eau »,

d'une troisième part,

et,

Le COMITE DE BASSIN « Adour-Garonne »,

ayant son siège social en l'Agence de l'eau à 31078 TOULOUSE : 90, rue du Férétra, représenté par Monsieur Jean FRANCOIS-PONCET, son Président,

ci-après désigné par « le Comité de Bassin »,

d'une quatrième part,

et,

L'ETAT,

représenté par Monsieur André VIAU, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, Coordonnateur du bassin,

ci-après désigné par « l'Etat »,

d'une cinquième part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article unique : La convention de coopération pluriannuelle (2003-2006) du 11 juillet 2003 en vue de la mobilisation des réserves d'EDF pour le soutien d'étiage de la Garonne est prorogée d'une année afin d'assurer la campagne 2007 de soutien d'étiage.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente les montants minima et maxima des dépenses exprimées en euros et non soumises à la T.V.A. :

Année de campagne	Résewes « IGLS »		Lac d'Oô		Total « IGLS » et Oô	
	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
2007	510 000	1 900 000	100 000	255 000	610000	2155000

La clé de financement reste la suivante : Sméag : 25%, Agence de l'eau : 50%, EDF : 25%

Fait à Toulouse, le ... **25 JUIN 2007** 2007

Pour l'Etat,

Pour le Syndicat mixte,



Le Préfet Coordonnateur de Bassin,
de la Garonne, **André VIAU**

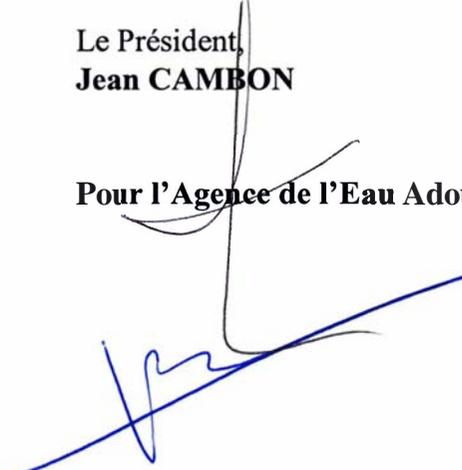
Le Président,
Jean CAMBON

Pour Electricité de France,

Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

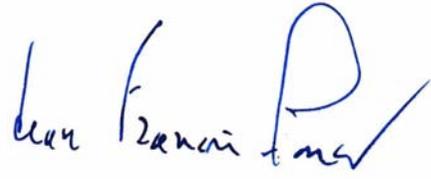


Le Directeur de l'Unité de Production
Sud-Ouest, **Jean COMBY**



Le Directeur, **Vincent FREY**

Pour le Comité de Bassin,



Le Président, **Jean FRANCOIS-PONCET**